

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/L-Union-Europeenne-s-aligne-sur-le-tout-securitaire-des-vols-sans-remettre-en-question-son-model-de-politique-exterieur-atlantiste>

L'Union Européenne s'aligne sur le tout sécuritaire des vols sans remettre en question son model de politique extérieur atlantiste.

Date de mise en ligne : lundi 6 novembre 2006

- Empire et Résistance - Union Européenne -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Les restriction des libertées dans l'Union Européenne reculent chaque jour à la triste image des Etats Unis. Depuis le lundi 6 novembre 2006 l'Union Européenne cède aux pressions sécuritaires et interdit en cabine tous les produits liquides, gels, pâtes et aérosols contenus dans des récipients de plus de 100 ml.

Associated Presse

Bruxelles. Le dimanche 5 novembre 2006.

De nouvelles mesures de sûreté s'appliquant aux liquides, gels, pâtes et aérosols entreront en vigueur à partir de lundi sur tous les vols dans l'Union européenne, ainsi qu'en Suisse, en Islande et en Norvège.

Des restrictions concernant la taille des bagages en cabine seront appliquées ultérieurement, à partir du 17 avril 2007.

À compter de lundi, tous les produits liquides, gels, pâtes et aérosols contenus dans des récipients de plus de 100ml seront interdits en cabine. Les passagers auront deux solutions : enregistrer en soute ce type de produits ou, si c'est indispensable au voyage, emporter en cabine un seul sac plastique transparent « refermable » -type sac de congélation- de 20cm sur 20cm environ, contenant en quantité « raisonnable » des flacons et des tubes de 100ml maximum.

Deux produits échapperont toutefois à cette réglementation. En premier lieu, les aliments liquides pour bébés nécessaires au voyage (dont des biberons de plus de 100 ml.) : les personnes avec bébé sont invitées à prendre des contenants qui se referment car il pourrait leur être demandé de goûter ces aliments. En second lieu, seront autorisés les médicaments liquides (insuline, sirops...) accompagnés de leurs attestations ou ordonnances. En cas de doute, les contrôleurs pourront être amenés à demander des explications, voire à confisquer les produits.

Ce renforcement intervient après l'annonce, le 10 août dernier par la Grande-Bretagne, de "la mise en échec d'un complot" visant à faire exploser dix avions de ligne entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, à l'aide d'explosifs liquides.

« Tous les aéroports de l'Union européenne doivent appliquer les nouvelles réglementations pour protéger l'aviation civile contre la menace d'explosifs liquides », a résumé un porte-parole de l'UE, Ferran Tarradellas.

Par la suite, la taille des bagages en cabine sera limitée à 56x45x25cm, bien que des exceptions pourraient être autorisées pour certains articles comme les instruments de musique, selon l'UE.

Sombres choix mono programmés sans l'ombre d'une réflexion alternative à la guerre à tout va !

**Carlos Debiasi,
El Correo**